



AG2R/

IMPORTANT
A CONSERVER

Monsieu

Pleslin Trigavou, Le 25/10/2017

## Contrat civil d'obsèques «PRIMA VOLONTES OBSEQUES +» Conditions Particulières

## Objet:

Votre contrat civil d'obsèques N° (Références à rappeler dans toutes vos correspondances.)

Monsieur,

En choisissant l'option « En Prestations » du contrat d'assurance vie Prima capital obsèques + de AG2R LA MONDIALE, vous avez donné à la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » qualité pour réaliser vos obsèques, le moment venu.

En contrepartie de la désignation de la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » comme bénéficiaire non acceptant de votre contrat d'assurance vie, nous nous engageons à assurer le déroulement de vos obsèques (excepté dans les cas où la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » serait dégagée de ses obligations conformément aux Dispositions Générales du contrat) suivant :

- ➤ Le descriptif détaillé des prestations funéraires de la formule Initiale 2013 correspondant à un tarif de 3400 € TTC choisie lors de la souscription du contrat civil d'obsèques
- les conditions générales du contrat civil d'obsèques
- la Fiche Volontés que vous aurez retournée à SA UDIFE « Le Choix Funéraire »

Fait à Pleslin-Trigavou, le 25/10/2017, En deux exemplaires

Philippe MARTINEAU Directeur Général Délégué

Le Souscripteur (mention Lu et Approuvé)